

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2013**

Délibération
n° 2013.12.317

**Reconstitution de
l'offre ORU :
participation
financière à Logélia
Charente pour la
réalisation de 10
logements locatifs
publics de type PLUS
- Opération "C6 bis -
ilot 6.1" rue Maurice
Ravel sur la commune
de Soyaux**

LE DOUZE DECEMBRE DEUX MILLE TREIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **6 décembre 2013**

Secrétaire de séance : Gérard DESAPHY

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Christophe CHOPINET, Françoise COUTANT, Monique DALLAIS, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Jean-François DAURE à Michel BRONCY, Jacky BONNET à Yves BRION, Madeleine LABIE à Françoise COUTANT, Rachid RAHMANI à Dominique LASNIER, Frédéric SARDIN à Catherine PEREZ, Zahra SEMANE à Martine RIVOISY

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Catherine DESCHAMPS par Christophe CHOPINET, André LAMY par Monique DALLAIS

Excusé(s) :

Brigitte BAPTISTE, Nadine GUILLET, Redwan LOUHMADI

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2013

**DELIBERATION
N° 2013.12.317**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / HABITAT

Rapporteur : **Monsieur BESSE**

RECONSTITUTION DE L'OFFRE ORU : PARTICIPATION FINANCIERE A LOGELIA CHARENTE POUR LA REALISATION DE 10 LOGEMENTS LOCATIFS PUBLICS DE TYPE PLUS - OPERATION "C6 BIS - ILOT 6.1" RUE MAURICE RAVEL SUR LA COMMUNE DE SOYAUX

Le GrandAngoulême intervient en faveur de la production des logements locatifs publics sur son territoire notamment des logements de type PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration).

Le règlement de participation du GrandAngoulême, adopté par délibération n°31 du 2 février 2006 modifiée, détermine une participation financière à hauteur de 4 000 € par logement locatif public produit, répartis en 70 % à l'acquéreur du foncier ou du bâti existant pour l'acquisition - viabilisation, et 30 % au maître d'ouvrage (opérateur HLM ou commune) pour la réalisation proprement dite des logements.

Conformément à l'avenant n°5 à la convention pluriannuelle relative à l'ORU du Champ de Manœuvre, validé par l'ANRU en comité d'engagement du 9 septembre 2013 et par délibération n°145 du conseil communautaire du 11 juillet 2013, Logélia Charente réalise une opération de 10 logements locatifs publics, participant à la reconstitution de l'offre sur le site du Champ de Manœuvre à Soyaux.

Logélia Charente sollicite le GrandAngoulême pour participer financièrement à la réalisation de ces 10 logements locatifs publics de type PLUS rue Maurice Ravel à Soyaux.

Le prix de revient de l'opération est de 1 145 137 € TTC.

Le foncier étant cédé gratuitement par la commune de Soyaux mais le bailleur le viabilisant et réalisant les logements, il est proposé d'attribuer 100 % de la participation à Logélia Charente, soit 4 000 € x 10 PLUS = 40 000 €.

Conformément au règlement de participation financière au logement public de l'agglomération, ces 10 logements devront atteindre a minima le niveau énergétique « BBC » (Bâtiment Basse Consommation) ou RT 2012, à savoir un objectif de consommation maximale pour les constructions résidentielles neuves fixé à 50 kWh ep / m² / an.

Cette production de logements sera comptabilisée au titre de la reconstitution de l'offre ORU sur l'agglomération.

Vu la délibération n°244 du conseil communautaire du 17 octobre 2013 arrêtant le projet de PLH 2014-2020 du Grand Angoulême,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 15 novembre 2013,

Je vous propose :

D'APPROUVER le versement d'une participation de 40 000 € à Logélia Charente pour la réalisation de 10 logements PLUS, rue Maurice Ravel à Soyaux.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention.

D'INSCRIRE la dépense au budget principal – article 204 172 - sous-fonction 70 - AP n°6 – op. 200703.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 19 décembre 2013	<u>Affiché le :</u> 19 décembre 2013